

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

DÉTAIL ESTIMATIF

l'Acheteur

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Représentant de l'Acheteur (RA)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Objet du marché

Mise à disposition de personnels intérimaires pour la DIR Atlantique

Lot

LOT N°2 : District d'Angoulême

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

Prix	Désignation	Unité	Quantités	Montant brut unitaire imposé	Coefficient de commission du prestataire	Prix Unitaires HT	Total Euros HT
Mise à disposition d'un agent intérimaire							
MD 1-1	Mise à disposition d'un agent intérimaire avec recherche de candidature par le titulaire						
	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un agent intérimaire dont la candidature est recherchée par le titulaire du marché. Il comprend l'ensemble des actes administratifs nécessaires, le salaire mensuel brut de l'agent, ainsi que la commission du prestataire. Il s'applique au mois, quel que soit le lieu d'affectation (4 CEI du District d'Angoulême).	MOIS	48	1 870,66 €			
	Le mois :						
MD 1-2	Mise à disposition d'un agent intérimaire sans recherche de candidature par le titulaire (présentation du candidat par la DIRA)						
	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un agent intérimaire dont la candidature est présentée par la DIRA. Il comprend l'ensemble des actes administratifs nécessaires, le salaire mensuel brut de l'agent, ainsi que la commission du prestataire. Il s'applique au mois, quel que soit le lieu d'affectation (4 CEI du District d'Angoulême).	MOIS	48	1 870,66 €			
	Le mois :						

Prix	Désignation	Unité	Quantités	Montant brut unitaire imposé	Coefficient de commission du prestataire	Prix Unitaires HT	Total Euros HT
Rémunération de service fait en heure supplémentaire							
HS1	Heure supplémentaire de journée, en semaine (du lundi au vendredi – de 7h à 22h) < à 14 HS	HEURE	112	15,43 €			
	L'heure :						
HS2	Heure supplémentaire de journée, en semaine (du lundi au vendredi – de 7h à 22h) > à 14 HS	HEURE	112	15,67 €			
	L'heure :						
HS4	Heure supplémentaire de nuit (de 22h à 7h)	HEURE	96	25,67 €			
	L'heure :						
HS3	Heure supplémentaire le dimanche et jour férié	HEURE	252	30,85 €			
	L'heure :						
Rémunération de service fait en indemnité de sujétions horaires							
ISH1	L'indemnité de sujétions horaires – vacation de jour	VACATION	108	7,77 €			
	La vacation :						
ISH2	L'indemnité de sujétions horaires – vacation de nuit (22h – 7h)	VACATION	96	15,56 €			
	La vacation :						
ISH3	L'heure de sujétion horaire bonifiée de soirée (18h – 22h)	HEURE	12	13,57 €			
	L'heure :						

Prix	Désignation	Unité	Quantités	Montant brut unitaire imposé	Coefficient de commission du prestataire	Prix Unitaires HT	Total Euros HT
ISH4	L’heure de sujétion horaire bonifiée de nuit (22h – 7h)	HEURE	156	20,98 €			
	L’heure :						
ISH5	L’heure de sujétion horaire bonifiée du samedi, y compris heures de soirée (du vendredi 18 heures au samedi 18 heures)	HEURE	260	14,19 €			
	L’heure :						
ISH6	L’heure de sujétion horaire bonifiée du dimanche, y compris heures de soirée (du samedi 18 heures au lundi 7 heures)	HEURE	260	15,43 €			
	L’heure :						
ISH7	L’heure de sujétion horaire bonifiée de jour férié, y compris heures de soirée (de la veille 18 heures au lendemain 7 heures)	HEURE	60	19,13 €			
	L’heure :						
AST1	La semaine complète d’astreinte	SEMAINE	20	159,20 €			
	La semaine :						
AST2	La nuit d’astreinte	NUIT	10	10,75 €			
	La nuit :						
AST3	Le samedi d’astreinte	SAMEDI	10	37,40 €			
	Le samedi :						
AST4	Le dimanche ou jour férié d’astreinte	DIMANCHE / FÉRIÉ	10	46,55 €			
	Le dimanche / le jour férié :						
AST5	Le week-end d’astreinte	WEEK-END	15	116,20 €			
	Le week-end :						

Montant HT	0,00 €
TVA : 20 %	0,00 €
Montant TTC	0,00 €

